

* Secasit Lotus

Date de révision: 24.03.2014

8240010212

Version : 8 / CH

: MA-220

Date d'impression: 22.07.14

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Secasit Lotus

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

Protection des fibres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Supplier

CHEMIE AG

Alte Tiefenastr. 4d
CH-3048 Worblaufen

No. de téléphone 031 / 921 44 88

No. Fax 031 / 921 54 79

Adresse email: info@chemieag.ch / www.chemieag.ch

Service émetteur / Hr. P. Gerster / Hr. R. Arnold Tel.: 031 / 921 44 88
téléphone**Fabricant:**

BÜFA Reinigungssysteme

GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108

téléphone

Adresse email: produktsicherheit-rs@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Giftzentrale Göttingen: +49 551 19 240

Schweiz. Toxikologische Informationszentrum 044-251 66 66; 24-Stunden-Notfallnummer 145

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Carc.Cat.3, R40

N, R51/53

Xn, R65

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE**Symboles de danger**

Nocif



Dangereux pour

* Secasit Lotus

Date de révision: 24.03.2014

8240010212

Version : 8 / CH

: MA-220

Date d'impression: 22.07.14

l'environnement

Phrase(s) de risque

40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Tétrachloroéthylène

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

3. Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux****Tétrachloroéthylène**

No. CAS	127-18-4	No. EINECS	204-825-9
Numéro d'enregistrement	01-2119475329-28-XXXX		
Concentration	>=	50	%
Carc.Cat.3, R40			
N, R51/53			

Carc. 2	H351
Aquatic chronic 2	H411
Carc. 2	H351
Aquatic chronic 2	H411

alcanes en C11-15, iso-

No. CAS	90622-58-5	No. EINECS	292-460-6
Concentration	>=	10	<
Xn, R65		25	%

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent apparaître: Engourdissement, Céphalées

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut

* **Secasit Lotus**

Date de révision: 24.03.2014

8240010212

Version : 8 / CH

: MA-220

Date d'impression: 22.07.14

provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Chlore (Cl₂); Phosgène

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Transvaser et manipuler uniquement en système clos.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Tétrachloroéthylène

Liste

SUVA

* **Secasit Lotus**

Date de révision: 24.03.2014

8240010212

Version : 8 / CH

: MA-220

Date d'impression: 22.07.14

Type	MAK			
Valeur	345	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	690	mg/m ³	100	ppm(V)

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse; Etablie le : 2013; Remarque : B

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	300	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	300	mg/m ³	50	ppm(V)

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le : 2013

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques
Matériau approprié nitrile
Temps de pénétration 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection imperméable

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide limpide à opaque
Couleur	incolore
Odeur	odeur de perchloréthylène
valeur pH	
Remarque	Non applicable
Point d'éclair	
Valeur	> 100 °C
Densité	
Valeur	env. 1,3 kg/l
Hydrosolubilité	
Remarque	pratiquement insoluble

10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

10.4. Conditions à éviter

* **Secasit Lotus**

Date de révision: 24.03.2014

8240010212

Version : 8 / CH

: MA-220

Date d'impression: 22.07.14

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Absence de données toxicologiques.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Absence de données toxicologiques.

Toxicité aiguë par inhalation

Absence de données toxicologiques.

Corrosion/irritation cutanée

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Substance de référence évaluation	Tétrachloroéthylène Des données sont disponibles sur un effet cancérogène possible, d'après des essais sur animaux.
--------------------------------------	---

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour les daphnies

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour les algues

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour les bactéries

Absence de données toxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-

* Secasit Lotus

Date de révision: 24.03.2014

8240010212

Version : 8 / CH

: MA-220

Date d'impression: 22.07.14

même.

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

No. ONU	1897
Désignation de la marchandise	TÉTRACHLORÉTHYLÈNE
Classe	6.1
Groupe d'emballage	III
Étiquetage écologique	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Code de restrictions en tunnels	E

Transport maritime IMDG/GGVSee

No. ONU	1897
Désignation de la marchandise	TETRACHLOROETHYLENE
Classe	6.1
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Étiquetage écologique	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
EmS	F-A, S-A

15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Composants (règlement (CE) no 648/2004)**COV**

COV (CH)	96,75	%
----------	-------	---

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

* **Secasit Lotus**

Date de révision: 24.03.2014

8240010212

Version : 8 / CH

: MA-220

Date d'impression: 22.07.14

16. Autres informations**phrases R de la rubrique 3**

- | | |
|-------|---|
| 40 | Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. |
| 51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |

mentions de danger H-de la rubrique 3

- | | |
|------|--|
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

abréviations

- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.